

mis en ligne le 30 mars 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12910 DU 29 MARS 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Travaux

5 rue de la marine

Le lundi 03 avril 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par Francois VALRAUD, 5 rue de la marine
56260 LARMOR PLAGE

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, il importe d'interdire le stationnement sur 4 emplacements au niveau du n° 5 rue de la Marine, il importe de plus de fermer la rue de la marine de 14h00 à 16h00

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le lundi 03 avril 2023 de 14h00 à 16h00, le stationnement sera interdit sur 4 emplacements à hauteur du 5 rue de la marine, de plus la rue de la Marine sera fermée de 13h30 à 16h30 pour permettre l'installation d'un camion grue pour manutention. Seul le demandeur sera autorisé à stationner et à circuler.

ARTICLE 2 : Les panneaux seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

